



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-074

Centre communal d'action sociale - Conseil d'administration - élection des membres
(Assemblées)

531

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	36
Nombre de pouvoirs	3
Votants	39

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures et trente-neuf minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Nadine CHOLIN, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Pouvoirs

Caroline BRAY donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Véronique JULIÉ donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

Aux termes de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) comprend des membres élus par le Conseil municipal en son sein ainsi que, en nombre égal, des membres nommés par le maire qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le Conseil municipal, par sa délibération DEL2026-035 a fixé à 16 (8 membres élus et 8 membres nommés par le Maire) le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Les membres élus du Conseil d'administration le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (Article R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles).

Vu la délibération DEL2026-035 du 16 avril 2026,

Considérant qu'une seule liste a été reçue,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **Élit** à l'unanimité :

Ordre de la liste	Membres
	Prénom - NOM
1	Caroline SIMOES
2	Mounir CHAKKAR
3	ALIMA TAÏBI
4	Sabine FRETEY
5	Hakan YILDIZ
6	Philippe RIVE
7	Esra ATSAK
8	Yasemin ALBAYRAK

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

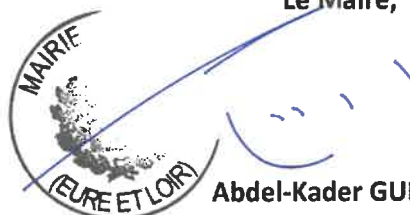
En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance



Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Maire,



Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le

05 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260430-DEL2026-074-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026